

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°18 allocations

n°18

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 novembre 1923

Numéro JO
n° 324 du 30/11/1923

Date du numéro
30 novembre 1923

TEXTE INTÉGRAL

la coutume annuelle de 300 Chalers allouée au Cadi de Tadjourah, est portée à 360 Thalers à compter du 1 décembre,